



ODDO BHF
ASSET MANAGEMENT

LES BASIQUES DE
L'INVESTISSEMENT *durable*

JUIN 2022



NICOLAS CHAPUT, Global CEO, ODDO BHF Asset Management & Private Assets

Editorial

Chère lectrice, cher lecteur,

Nos sociétés font face à deux défis majeurs : intégrer les transformations technologiques démultipliées par l'intelligence artificielle et trouver des solutions pour lutter contre le changement climatique, y compris les impacts sociaux, au bénéfice de l'ensemble de notre société.

L'importance du changement climatique dont certaines conséquences bien connues sont l'élévation du niveau des océans, les désordres météorologiques ou encore les déplacements de populations dans le monde est partagée par une large majorité de scientifiques, politiques et citoyens. Le dernier rapport du GIEC publié le 4 avril 2022 aboutit à une conclusion claire : les politiques mises en œuvre d'ici à la fin de 2020 mettent le monde sur la voie d'un réchauffement de 3,2°C et la hausse des émissions doit cesser d'ici à 2025 pour que l'objectif de 1,5°C reste réaliste.

Il n'y a donc pas de doute, les effets conjugués des transformations technologiques et de l'urgence climatique vont remodeler nos schémas d'organisation publics et privés, nos modes de consommation, notre vie sociale, notre biodiversité, notre habitat voire notre identité.

Le monde de l'investissement doit contribuer activement à cette évolution car elle constitue à la fois un impératif et une opportunité. Nous sommes convaincus que l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans nos décisions d'investissement participe positivement à ce changement. Les pouvoirs publics ne s'y trompent pas, la Commission européenne travaille sur la définition d'un système de classification ou taxonomie des activités économiques jugées « écologiquement durables » à destination des investisseurs, pour mieux réorienter les flux financiers.

Si la dimension « environnement » attire aujourd'hui l'essentiel de l'attention, il convient néanmoins de ne pas oublier les

composantes « Sociale » et « Gouvernance ». De la politique du genre ou de diversité, au respect des droits de l'homme en passant par l'alignement des intérêts entre apporteurs de capitaux, dirigeants et salariés, l'investissement durable s'attache à comprendre et évaluer l'ensemble des éléments extra financiers des émetteurs dans lesquels nous investissons.

Nous pensons que notre rôle est également d'apporter l'information nécessaire à la bonne compréhension de l'investissement responsable à l'ensemble de nos clients et collaborateurs.

A travers notre document, « Les bases de l'investissement durable », nous souhaitons avant tout guider les investisseurs qui commencent à s'intéresser au sujet et qui désirent acquérir des notions fondamentales sur l'investissement durable.

ODDO BHF Asset Management est un acteur de l'investissement durable depuis 2010, date de signature des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI*). En tant qu'investisseur, il est responsable envers ses clients de la finalité de ses investissements et de leur impact sur l'économie et la société, de manière à contribuer à la transition de la société vers un modèle économique plus durable. En quelques années, ODDO BHF AM a développé une approche ambitieuse de la durabilité à travers différentes classes d'actifs, en s'appuyant sur 3 piliers : les exclusions, l'intégration ESG et l'engagement actionnarial. Aujourd'hui, la qualité et la fiabilité de sa méthodologie ESG sont validées par des labels indépendants pour plusieurs de ses fonds : FNG, ISR et Towards Sustainability.

Bonne lecture,

NICOLAS CHAPUT

Global CEO, ODDO BHF Asset Management & Private Assets

* PRI: Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2005 afin d'encourager les investisseurs à prendre en compte les principes de développement durable dans leur processus d'investissement.

SOMMAIRE

- 01** QU'EST-CE QUE LA DURABILITÉ ? 6
- Qu'est-ce que le développement durable ? 8
- Qu'est-ce que l'investissement durable ? 10
- Quelles sont les différentes approches de l'investissement durable ? 16
- 02** L'URGENCE CLIMATIQUE 18
- 03** L'INVESTISSEMENT DURABLE EN TANT QUE FACTEUR DE PERFORMANCE FINANCIÈRE 22
- 04** LABELS 26
- 05** LA DÉMARCHE DURABLE (RSE*) DU GROUPE ODDO BHF 32
- 06** NOS SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT DURABLE 36



01

QU'EST-CE QUE
la durabilité ?



QU'EST-CE QUE *le développement durable* ?

DÉFINITION

Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Rapport Brundtland, 1987

Le concept de « développement durable » est ancien, mais la première définition n'est réellement apparue qu'en 1987 dans un rapport intitulé « Our Common Future » rédigé par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU. Utilisé comme cadre de réflexion pour le Sommet de la Terre à Rio en 1992, le rapport Brundtland a inspiré depuis l'ensemble des initiatives liées à la lutte contre le changement climatique et aux inégalités sociales.

LE PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES



Le Pacte mondial des Nations Unies est une initiative qui encourage les entreprises du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables autour de dix principes dans le domaine des droits de l'homme, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

L'initiative rassemble environ 15.500 entreprises et autres parties prenantes dans 165 pays avec deux objectifs : « généraliser l'intégration des dix principes dans les activités des entreprises du monde entier » et « encourager les initiatives soutenant les objectifs plus larges des Nations Unies, tels que les objectifs de développement durable (ODD) ».

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)



Adoptés en septembre 2015 par les 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies, les Objectifs de Développement Durable (ODD) constituent une feuille de route pour promouvoir un développement durable à l'échelle globale d'ici à 2030.

Les ODD couvrent un large éventail de questions de développement dont la pauvreté, la faim, la santé, l'éducation, le changement climatique, l'égalité des sexes, l'eau, la santé publique, l'énergie ou la justice environnementale et sociale.

Au nombre de 17, les ODD sont étroitement liés les uns aux autres, si bien que la réalisation de l'un concourt à la réalisation des autres.

L'INVESTISSEMENT DURABLE

L'Investissement Durable est l'application du concept de développement durable aux placements financiers. Il s'agit d'investir dans les entreprises créatrices de valeur à long terme, ayant un impact positif pour l'ensemble des parties prenantes (employés, clients, actionnaires, fournisseurs) et pour la planète.



QU'EST-CE QUE *l'investissement durable* ?

L'INVESTISSEMENT DURABLE EN CHIFFRES

En Europe

2 276 Mds\$

sont investis dans des fonds intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, ce qui représente

17%

du total des encours sous gestion.

Les fonds labélisés « durables ou responsables » représentent

827 Mds\$

Il existe **9** labels européens.

Aux Etats-Unis

343 Mds\$

sont investis dans des fonds intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Dans le monde

2 778 Mds\$

Les encours mondiaux des fonds durables atteignent plus de

6 450 fonds.



Développement DURABLE EN QUELQUES DATES

1987

Rapport Brundtland Report

Définition du concept de développement durable.

1992

2ème Sommet de la Terre à Rio

Réunion de 173 chefs d'État, adoption de la Convention de Rio et initiation de l'Agenda 2021. Mise en place des bases du protocole de Kyoto.

1997

Protocol international de Kyoto

Accord international visant à réduire les émissions des gaz à effet de serre.

2000

Pacte Mondial, Global Compact

Initiative des Nations Unies incitant les entreprises du monde entier à adopter une approche socialement responsable.

2006

Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)

Lancés par les Nations Unies afin d'encourager les investisseurs à appliquer les 6 principes pour l'investissement responsable.

2015

Conférence de Paris sur le climat : COP 21

Accord international sur le climat ayant pour objectif de limiter le réchauffement mondial entre 1.5°C et 2°C d'ici 2100.

2015

Les objectifs de développement durable (ODD) initiés par l'organisation des Nations Unies

Feuille de route pour promouvoir un développement durable à échelle mondiale d'ici à 2030.

2018

Climate Action 100+

Une initiative lancée en 2017 lors du sommet One Planet. Sa mission, d'une durée de cinq ans, consiste à dialoguer avec les principaux émetteurs de gaz à effet de serre dans le monde et à faire pression sur eux.

2019

Green Deal européen

Concept de l'UE visant à réduire les émissions nettes en Europe à zéro d'ici 2050 et à réaliser ses ambitions de devenir le premier continent neutre sur le plan climatique.

2021

Règlement européen SFDR 2019/2088

Ce règlement s'inscrit dans le cadre des ambitions du plan d'action de l'UE pour la finance durable et vise à encourager la publication d'informations sur la durabilité des produits financiers.

2022

Taxonomie européenne pour la réglementation des activités durables

Ce règlement fournirait aux entreprises, aux investisseurs et aux décideurs politiques des définitions des activités économiques qui peuvent être considérées comme écologiquement durables.



LES PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (PRI)

Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006 afin d'encourager les investisseurs à prendre en compte les principes de développement durable dans leur processus d'investissement.

Les signataires prennent les 6 engagements suivants :

- Prendre en compte les facteurs ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement ;
- Être des investisseurs actifs et prendre en compte les questions ESG dans les politiques et pratiques d'actionnaires ;
- Demander aux entités dans lesquelles ils investissent de faire preuve de transparence sur les questions ESG ;
- Favoriser la promotion de l'acceptation et de la diffusion des Principes au sein de l'industrie de l'investissement ;
- Accroître de façon collective l'efficacité dans l'application des Principes ;
- Rendre compte de leurs activités et des progrès dans la mise en oeuvre des Principes.

3 826

signataires

121 300 Mds€

d'encours

Source : Données au 31 mars 2021

ESG

L'intégration ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) est une approche de la gestion d'actifs qui permet aux investisseurs de prendre en compte ces facteurs dans leurs décisions d'investissements et dans le rôle qu'ils jouent en tant qu'actionnaires et/ou créanciers. Cette approche contribue à identifier les risques matériels et les opportunités de croissance à moyen terme sans contraindre l'univers d'investissement.

Ces critères ESG s'appliquent aussi bien à la sélection d'entreprises (actions et obligations d'entreprises) qu'à celle des Etats (obligations souveraines).

EXEMPLES

ENVIRONNEMENT (ENVIRONNEMENT)

- Pollution
- Déforestation
- Epuisement des ressources
- Emissions de carbone
- Consommation énergétique

SOCIAL

- Profil du CEO
- Composition du comité exécutif
- Rétention des employés
- Conditions de travail
- Droits humains

GOVERNANCE

- Droits des actionnaires minoritaires
- Politique de rémunération
- Composition du Conseil d'administration
- Exposition au risque de corruption

ISR

Une approche d'investissement orientée vers le long terme qui intègre les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus de recherche, d'analyse et de sélection des titres au sein d'un portefeuille d'investissement. Elle combine l'analyse fondamentale et l'engagement avec une évaluation des critères ESG afin de mieux capturer les rendements à long terme pour les investisseurs, et de profiter à la société en influençant le comportement des entreprises.

A noter qu'une stratégie ISR intègre les critères ESG, mais un fonds intégrant des critères ESG n'est pas forcément ISR.

LA PROVENANCE DES DONNÉES ESG

Les données ESG sont publiées annuellement par les entreprises elles-mêmes (rapports RSE, rapports intégrés) et / ou peuvent être fournies par des sociétés spécialisées dans l'information et l'analyse extra-financière. Par exemple, les agences de notation extra-financière – MSCI, Sustainalytics, ISS ESG – proposent une analyse ESG des émetteurs à travers le monde. Elles peuvent couvrir jusqu'à 13 000 entreprises.

LES CONTROVERSES

Dans le contexte de l'investissement durable, une controverse est un débat qui peut être scientifique, juridique ou éthique qui peut provoquer de l'incertitude sur la bonne gestion d'une entreprise.

Elle ne constitue pas forcément un motif d'exclusion des portefeuilles durables. La dimension internationale des entreprises et la profusion d'informations nécessitent d'apprécier chaque situation et de distinguer les cas isolés des alertes majeures. Pour autant, une succession de faits controversés peut par exemple témoigner d'une dérive à l'échelle de toute l'entreprise. À ce titre, le niveau de controverses doit être pris en compte dans la notation ESG.

QUELQUES EXEMPLES DE CONTROVERSES



Bayer finalise l'acquisition de Monsanto en mai 2018 alors que plusieurs litiges sont en cours. Une première condamnation est prononcée en juin 2018, puis une autre en mars 2019, les craintes de class action grandissent. En avril 2019, 55% des actionnaires votent contre la stratégie de la direction générale du groupe.

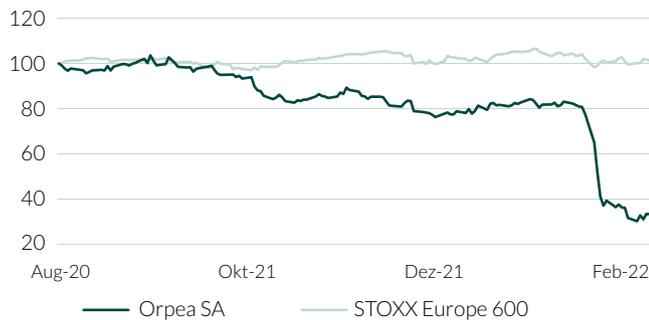


wirecard Wirecard est soupçonné d'irrégularités comptables par KPMG en avril 2020, suite à une enquête du Financial Times. Le 18 juin 2020, l'auditeur EY refuse de signer les comptes 2019 de Wirecard car il ne dispose pas suffisamment de preuves pour confirmer l'existence de 1,9 milliard d'euros de liquidités sur des comptes fiduciaires. Cela a conduit au dépôt d'une procédure de mise en faillite le 25 juin.

ES ET LEUR MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE



facebook En mars 2018, sur la base d'informations révélées par un lanceur d'alerte ancien salarié de Cambridge Analytica, le scandale de l'utilisation des données personnelles de 87 millions d'utilisateurs Facebook éclate. En juillet 2018, le Royaume Uni est le premier pays à condamner Facebook à une amende, les Etats-Unis suivront en 2019.



ORPEA GROUP Le 24 janvier 2022, un article publié dans « Le Monde » donne quelques extraits du livre « Les fossoyeurs » écrit par Victor Cartanet après une enquête de 3 ans. Il dénonce une négligence systématique de l'opérateur français de maisons de retraite. Les actions d'Orpea ont chuté de 60% en deux semaines environ, ce qui a causé la perte de 1,5 milliard d'euros de valeur boursière. Le PDG a été licencié et une enquête du gouvernement français est en cours.

FONDS SOLIDAIRES

Les fonds solidaires sont principalement des fonds « 90/10 », c'est-à-dire qu'ils affectent jusqu'à 10% de leurs encours au financement d'acteurs de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit d'entreprises, de coopératives ou d'associations dont l'activité poursuit un double objectif de performance sociale ou environnementale d'une part et financière d'autre part.

FONDS A IMPACT

Ce sont des fonds qui vont plus loin que l'intégration ESG en construisant leur stratégie d'investissement autour de trois piliers clés : l'intentionnalité, l'additionnalité et la matérialité mais aussi en alignant les performances financières et non-financières au même niveau.

On distingue aujourd'hui 4 approches principales, complétées par la pratique du vote et de l'engagement actionnarial.

QUELLES SONT LES DIFFERENTES *ap*

1 EXCLUSIONS

EXCLUSIONS NORMATIVES

Exclusion d'entreprises ne respectant pas certains standards internationaux (armes chimiques, mines antipersonnel, violation des principes du Global Compact ...).

2 SÉLECTION POSITIVE

BEST-IN-CLASS

Approche relative, très « benchmarkée », privilégiant les entreprises les mieux notées de chaque secteur. Biais large cap.

3 THÉMATIQUES

Investissements dans des entreprises exposées de façon significative à des thématiques ESG de long terme (climat, bas-carbone, eau, diversité, ...).

+ ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

VOTE

Exercer sa responsabilité d'actionnaire en votant activement aux assemblées générales des sociétés en portefeuille.

Approches de l'investissement durable ?

EXCLUSIONS SECTORIELLES

Exclusion totale ou partielle de secteurs ou d'activités basées sur des considérations éthiques (tabac, alcool, jeux d'argent, armement ...).

BEST-IN-UNIVERSE

Approche absolue et « bottom-up », privilégiant les entreprises les mieux notées au sein de l'ensemble de l'univers d'investissement.

BEST EFFORT

Une approche qui favorise les émetteurs qui démontrent une amélioration ou de bonnes perspectives dans leurs pratiques et performances ESG au fil du temps.

4 IMPACT

La finance d'impact est une stratégie d'investissement ou de financement qui vise à accélérer la transformation juste et durable de l'économie réelle, en apportant la preuve de ses effets bénéfiques. Elle repose sur les piliers de l'intentionnalité, de l'additionnalité et de la mesure de l'impact.

DIALOGUE & ENGAGEMENT

Encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques ESG à travers un dialogue direct avec les dirigeants. Il peut être mené individuellement ou via une initiative collaborative réunissant plusieurs investisseurs.





02

L'URGENCE
climatique



L'Accord de Paris signé à l'issue de la COP21 en 2015 invite à une mobilisation importante de tous les acteurs de la société et implique une transformation profonde de l'économie afin de limiter le réchauffement climatique autour de 1.5°C à horizon 2100.

Au-delà des modifications majeures des écosystèmes telles que la montée des eaux, la disparition d'espèces vivantes et végétales, les risques sanitaires ou encore la sécurité alimentaire, entreprises et investisseurs prennent désormais conscience de la gravité de la situation et de l'obligation d'agir vers une importante transition énergétique.

L'adoption de stratégies prenant en compte le risque climatique dans les portefeuilles devient un élément clé. Les investisseurs et les épargnants deviennent des acteurs essentiels de cette transition énergétique aux côtés des entreprises et des gouvernements.

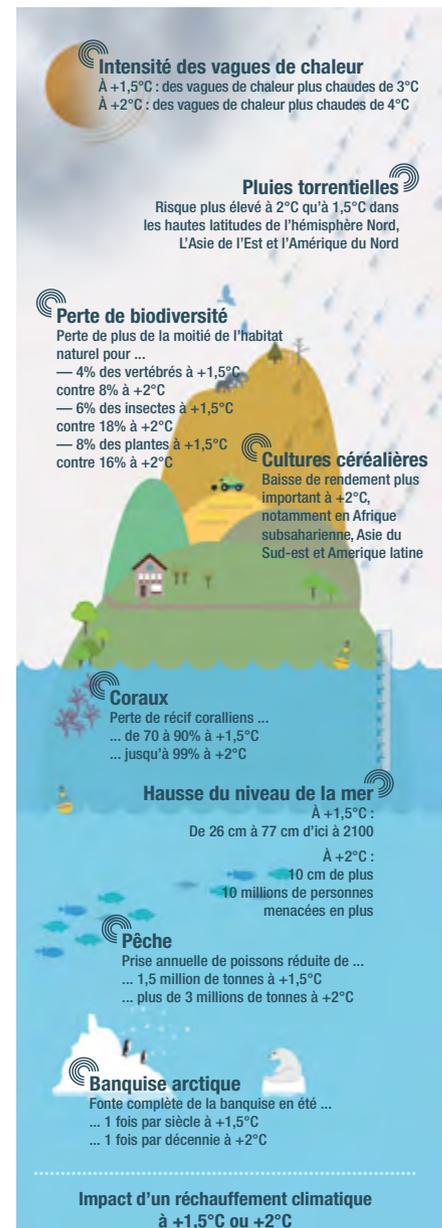
Les investisseurs se mobilisent de façon croissante ces vingt dernières années par leur implication dans diverses initiatives collaboratives.

L'évolution vers une économie décarbonée passe à la fois par la substitution progressive des énergies fossiles par les renouvelables (adaptation), mais aussi par le développement technologique permettant des gains d'efficacité énergétique (atténuation). Face au défi

climatique, l'industrie financière offre de plus en plus de solutions d'investissement permettant aux investisseurs de prendre en compte le risque climatique dans leur portefeuille : les exclusions, l'intégration ESG, l'investissement à impact.

Il est indispensable pour les entreprises comme pour les investisseurs de pouvoir mesurer les progrès et d'avoir un langage commun. Pour les aider, le G20 a lancé en 2015 un groupe de travail international (TCFD) pour définir des recommandations en matière de reporting sur les risques liés au climat.

Le rapport publié en 2017 définit ainsi les éléments de reporting climat attendus dans les documents de référence des entreprises autour de 4 piliers : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les indicateurs utilisés.



CHIFFRES clés

~ 5 000 Mds€

par an sont nécessaires pour réaliser la transition vers une économie nette zéro d'ici 2050.

Les investissements en capital dans l'énergie augmentent

de **2,5%** du PIB

à **4,5%** en 2030



IIGCC (2012)

370+ MEMBRES, 22 PAYS, 50 000 Mds€ D'ACTIFS SOUS GESTION



CDP (2002)

PLUS DE 680 INVESTISSEURS AVEC PLUS DE 130 000 Mds\$ D'ACTIFS SOUS GESTION



TCFD (2015)

1 069 INSTITUTIONS FINANCIERES, RESPONSABLES DE 194 000 Mds\$ D'ACTIFS SOUS GESTION



Climate Action 100+ (2018)

615 INVESTISSEURS, 65 000 Mds\$ D'ACTIFS SOUS GESTION



Investor Agenda (2018)

2021 DECLARATION DES INVESTISSEURS MONDIAUX AUX GOUVERNEMENTS SUR LA CRISE CLIMATIQUE : 733 INSTITUTIONS, 52 000 Mds\$ D'ACTIFS SOUS GESTION



03

*L'investissement
durable en tant que*
**FACTEUR DE
PERFORMANCE
FINANCIÈRE**

L'adoption d'une approche ESG permet d'optimiser la performance ajustée du risque d'un portefeuille. Pendant plusieurs années, de nombreux investisseurs étaient réticents, pensant que cela pourrait constituer un frein à la rentabilité financière.

Cependant, de nombreuses études ont démontré l'étroite corrélation entre l'intégration des critères ESG et la performance financière des portefeuilles car elle fournit une protection à la baisse en gérant mieux les risques qui peuvent affecter une entreprise.



ESG – UN FACTEUR DE *performance durable*

Bien intégrée dans le processus de gestion, l'analyse des données extra financières (prise en compte de critères ESG, rapports RSE, etc.) permet une connaissance plus approfondie des entreprises et une meilleure analyse de certains risques non considérés dans une analyse classique (risque climatique, de réputation, fournisseurs, de politique de rémunération, etc.).

Une étude MSCI¹ souligne que les entreprises ayant obtenu une note ESG plus élevée sont également celles qui ont :

- une rentabilité plus élevée,
- un risque d'événements extrêmes plus faible,
- un risque systématique réduit

Des recherches menées par l'Université d'Oxford² confirment que de bonnes pratiques en matière de durabilité et d'ESG sont en corrélation avec :

- des coûts d'exploitation plus faibles,
- une meilleure rentabilité,
- une performance supérieure du cours des actions

D'après une étude de l'Université de Lausanne³, l'exclusion de 50% des entreprises aux notes ESG les plus faibles d'un portefeuille d'actions européennes a ajouté 2,3% par an de performance sur 10 ans, tout en réduisant la volatilité de 1,6%.

Ainsi, prendre en compte les critères ESG dans les processus d'investissement permet aux investisseurs d'obtenir des rendements solides et durables.

1 MSCI « What is ESG? »

2 Université d'Oxford « Is sustainability profitable? »

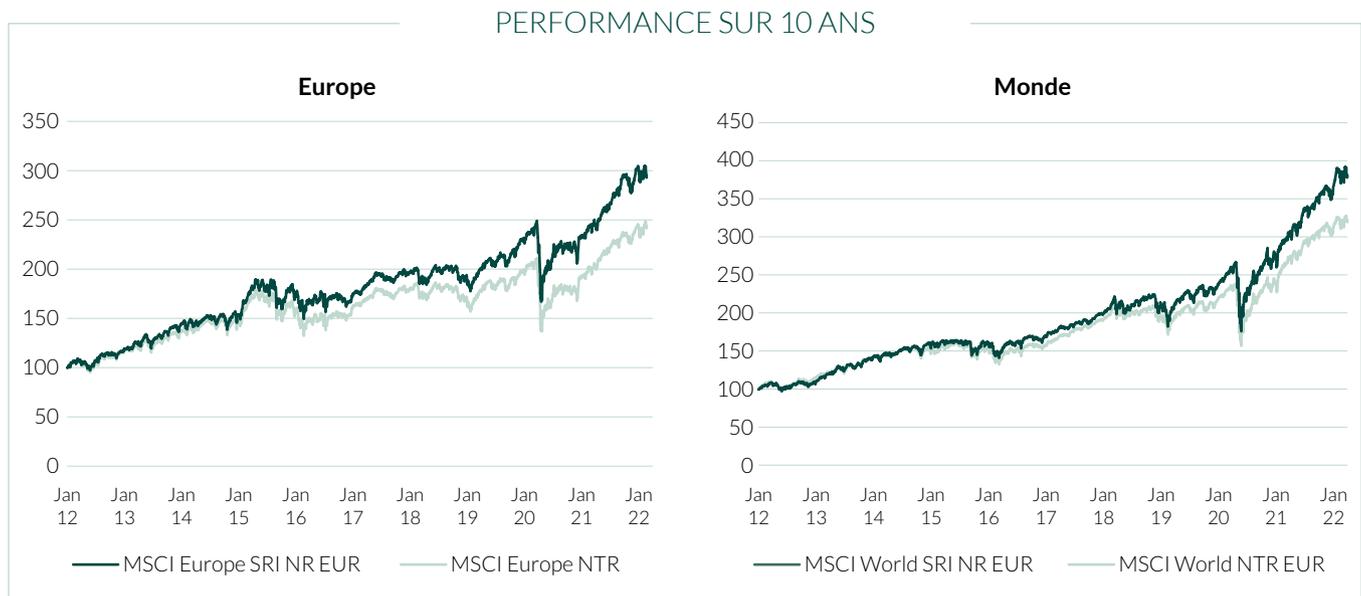
3 Université de Lausanne « Why using ESG helps you build better portfolios »

LES INDICES ESG

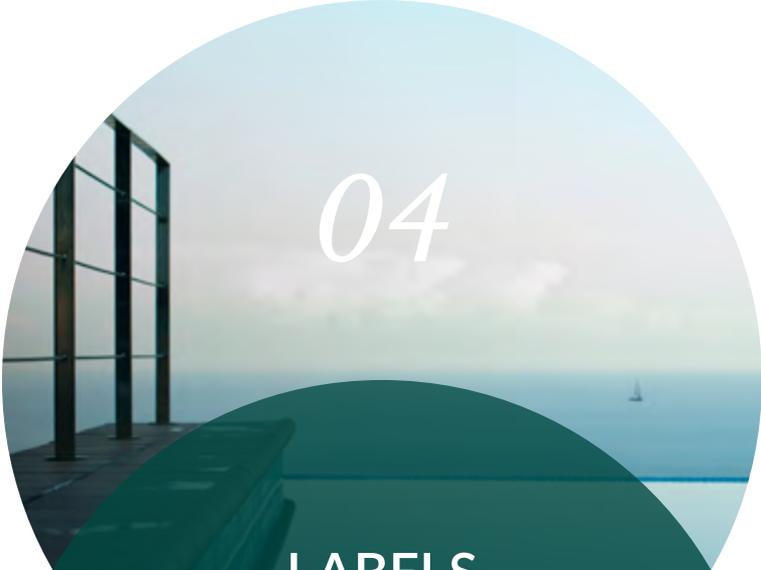
Grâce à l'accès et à la disponibilité de plus de données provenant des valeurs (entreprises) et des sources externes, l'utilisation d'indices ESG à la place d'indices traditionnels commence à gagner en importance. L'indice ESG est construit à partir de l'indice de référence sur lequel est appliqué un filtre ESG conduisant à l'exclusion de certaines entreprises.

QUID DE LA PERFORMANCE DES INDICES ESG ?

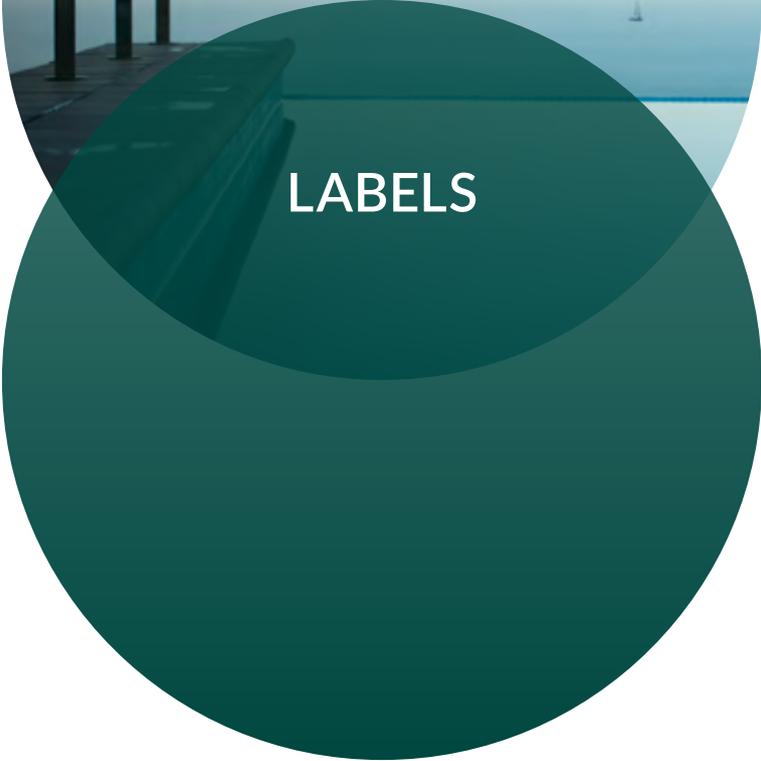
Comme le montrent les graphiques de performance des indices durables par rapport aux indices traditionnels, tant en Europe que dans le monde, les indices intégrant des critères ESG ont surperformé les indices traditionnels au cours des dix dernières années.



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



04



LABELS



En 10 ans, la finance durable a vu naître une dizaine de labels spécialisés. On distingue aujourd'hui deux catégories de labels : ceux axés sur l'ISR et ceux axés sur la finance verte (axés principalement sur le climat, avec des exclusions climatiques).

Ces labels ont été créés afin de clarifier le concept d'investissement socialement responsable (ISR) pour les investisseurs. Il est néanmoins difficile pour ces derniers de distinguer clairement ces labels compte tenu de l'hétérogénéité des méthodes et terminologies. La plupart des labels reposent sur une certification indépendante garantissant la qualité et la transparence des processus en place.

La commission européenne réfléchit par conséquent à la création d'un écolabel européen, dans le cadre de la mise en oeuvre de sa taxonomie verte.

Source : Novethic, données au 30/09/2021 et Georgieva, A. Mehrotra, S. (2022). Sustainable investment fund labeling frameworks: An apple-to-apples comparison | LuxFLAG | Umweltzeichen

¹ Exclusions uniquement : Pour les labels qui requièrent uniquement des exclusions | Performance minimum uniquement : Pour les labels qui ne spécifient pas d'exclusions obligatoires mais qui ont des critères régissant la performance minimale des portefeuilles en matière de durabilité | Exclusions et performance minimum: Pour les labels combinant les deux approches ci-dessus.

	Labels européens	Gouvernance	Critères ¹	Filtre : Normes	Filtre : Armes controversées
ISR	 Label ISR (France)	Comité indépendant soutenu par le Ministère des Finances dont une équipe de l'initiative Finance for Tomorrow	Performance minimum uniquement	NA	NA
	 FNG-Siegel (Allemagne, Autriche et Suisse)	Comité d'experts supervisé par le FNG (forum pour l'investissement durable)	Exclusions et performance minimum	Oui	Oui
	 Towards Sustainability (Febelfin) (Belgique)	Central Labelling Agency (CLA, association à but non lucratif)	Exclusions et performance minimum	Oui	Oui
	 LuxFLAG ESG (Luxembourg)	L'agence indépendante Luxembourg Finance Labelling (LuxFLAG)	Exclusions et performance minimum	Oui	Oui
	 Umweltzeichen (Autriche)	Ministère autrichien de l'environnement	Exclusions et performance minimum	Oui	Oui
Green Finance	 Nordic Swan Ecolabel (Pays nordiques)	Comité mandaté par les gouvernements des pays nordiques	Exclusions et performance minimum	Oui	Oui
	 LuxFLAG Environment (Luxembourg)	L'agence indépendante Luxembourg Finance Labelling (LuxFLAG)	Exclusions et performance minimum	NA	NA
	 LuxFLAG Climate Finance (Luxembourg)	L'agence indépendante Luxembourg Finance Labelling (LuxFLAG)	Exclusions et performance minimum	NA	NA
	 Greenfin Label (France)	Comité indépendant supervisé par le Ministère de l'Écologie et de la Transition Énergétique	Exclusions et performance minimum	NA	Oui

Filtre : Armes conventionnelles	Filtre : Equipement militaire	Filtre : Tabac	Filtre : Nucléaire	Filtre : Charbon	Filtre : Pétrole et gaz non conventionnels	Filtre : Pétrole et gaz	Filtre : Electricité via énergie fossile	Filtre : Autre	Construction de portefeuille : integration ESG	Construction de portefeuille : Best-in-class	Construction de portefeuille : Thématique	Construction de portefeuille : impact	# de fonds	Encours (Mds€)
NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	Oui	NA	NA	833	635
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	NA	Oui	NA	NA	Oui	Oui	NA	169	81
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	621	520
NA	NA	Oui	Oui	NA	NA	NA	NA	NA	Oui	Oui	Oui	Oui	267	154
Oui	NA	NA	Oui	Oui	Oui	Oui	NA	Oui	Oui	NA	NA	NA	201	52
Oui	NA	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	NA	NA			NA	75	35
NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	Oui	NA	Oui	NA	6	<1
NA	NA	NA	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	NA	Oui	NA	5	<1
NA	NA	NA	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	NA	Oui	NA	64	20

LES REPORTING ESG

Le reporting ESG est aujourd'hui très hétérogène. Afin d'encourager un développement et une utilisation pérenne à grande échelle, trois conditions sont indispensables : standardisation, comparabilité et matérialité.

Le reporting RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) est maintenant généralisé du côté des entreprises.

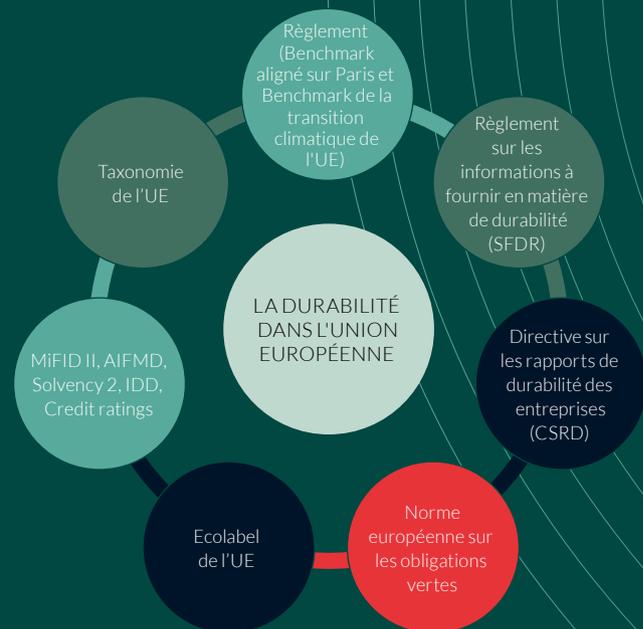
Du côté investisseurs, l'Europe et la France en particulier font figure de pionniers en matière de reporting ESG. En 2015, la France vote la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et devient le premier pays à imposer aux investisseurs de communiquer sur leur pratique ESG et l'intégration des risques climatiques dans leurs investissements.

Au niveau européen, un plan d'action complexe a été établi avec 3 objectifs principaux :

- Réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables et une croissance inclusive
- Gérer les risques financiers découlant du changement climatique
- Favoriser la transparence et le long terme

Différentes réglementations entrent progressivement en vigueur :

- Le règlement européen dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR) a pour principal objectif de fournir plus de transparence et de comparabilité en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.
- La taxonomie de l'UE permet aux acteurs financiers d'identifier les activités économiques qui apportent une contribution substantielle aux objectifs environnementaux de l'UE.
- Les ajustements de MiFID II (EU2017/565) sont prévus pour obliger les conseillers à respecter les préférences de leurs clients en matière de durabilité.



CERTAINS INDICATEURS DE DURABILITÉ QUI SONT COMMUNÉMENT UTILISÉS

Environnement



Intensité carbone



Exposition aux énergies renouvelables

Gouvernance



Indépendance des administrateurs



Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies

Social



Evolution de la création d'emploi



% de femmes au comité exécutif



% des Entreprises couvertes par un accord collectif

Droits de l'homme



Politique de respect des droits de l'homme

GREENWASHING

Le Greenwashing, aussi appelé éco blanchiment, consiste pour une entreprise à orienter sa stratégie marketing et sa communication vers un positionnement écologique. Historiquement, ce volte-face s'est vu chez les multinationales particulièrement polluantes qui cherchaient à redorer leur image à travers des campagnes de communication très orientées environnement.

L'engagement ISR diffère d'une société de gestion à l'autre. De nombreux travaux sont menés au niveau européen pour mieux appréhender les pratiques de durabilité. A travers les reporting obligatoires aussi exhaustifs que possible, les organismes de certification et les institutions européennes veulent s'assurer que les actions des différents acteurs ont bien une finalité environnementale ou de développement durable, afin de fournir aux investisseurs une intégration ESG de qualité dans leurs placements.



05

LA DÉMARCHE
durable (RSE*)
DU GROUPE
ODDO BHF

*Responsabilité Sociétale des Entreprises



LA *démarche RSE* AU SEIN DU GROUPE ODDO BHF

Nous impliquer dans la durée est l'une de nos valeurs clés. Nous souhaitons agir en acteur responsable en intégrant les enjeux de développement durable dans notre quotidien et dans notre stratégie.

En cohérence avec nos expertises et produits ESG, nous nous engageons sur des initiatives durables autour de 3 grands piliers.

Notre organisation nous permet d'être cohérents dans notre démarche, de représenter les sujets RSE au niveau du top management, de prendre des décisions et de travailler avec les experts concernés, tout en impliquant le plus de collaborateurs possible.

01

S'ENGAGER POUR NOS COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES

Nos équipes sont au cœur de notre stratégie. Un ensemble de dispositifs est mis en place pour contribuer à fidéliser les talents et créer des opportunités professionnelles, en intégrant le principe de diversité au sein des équipes, levier majeur de performance.

41%

des nouvelles recrues parmi les juniors étaient des femmes en 2021.

82

femmes ont été formées dans le cadre du Programme Mixité en France et de l'« Empowerment Program » en Allemagne, depuis 2019.

100%

des demandes d'adaptation de poste et d'accompagnement de collaborateurs en situation de handicap sont satisfaites chaque année.

02

LIMITER NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Nous souhaitons limiter notre impact environnemental et garantir la maîtrise de notre empreinte carbone par la mise en oeuvre d'une démarche bas-carbone et d'un plan d'action ambitieux pour réduire nos émissions.

Nous avons mis en place une approche à faible émission de carbone après avoir analysé les résultats de l'empreinte carbone de nos activités. Notre approche vise à atteindre des objectifs quantitatifs et qualitatifs et un plan d'action concret basé sur :

- Une politique d'achats toujours plus responsable et bas-carbone
- Des mobilités bas-carbone (trajets professionnels et trajets domicile-travail)
- L'amélioration de la démarche numérique responsable
- L'exploitation optimisée des bâtiments
- Un dispositif de communication et sensibilisation sur la thématique climat
- Décarbonisation progressive de nos investissements

-23%

de la consommation d'énergie entre 2020 et 2021 au niveau du groupe.

03

AGIR POUR UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE

Dans le cadre de nos instances dédiées, le fonds de dotation ODDO BHF Agir pour demain et la fondation indépendante BHF BANK Stiftung, nous intervenons pour favoriser le développement des territoires dans lesquels nous sommes implantés, en soutenant des projets éducatifs, sociaux et artistiques auxquels nos clients et collaborateurs sont régulièrement associés.

Le fonds de dotation ODDO BHF Agir pour Demain et la BHF BANK Stiftung œuvrent ensemble afin de partager leurs expériences et développer des actions communes des deux côtés du Rhin (soutiens croisés à nos partenaires historiques, appels aux dons et abondements communs, etc.).



Rapport RSE 2021 de ODDO BHF

Visitez notre site web :
oddo-bhf.com



06

NOS SOLUTIONS
d'investissement
durable



NOS SOLUTIONS *d'investissement durable*

Actions			
Fonds	Label	SFDR ¹	SRRI ²
ODDO BHF Avenir Europe Actions européennes, moyennes capitalisations		6 8 9	6/7
ODDO BHF Avenir Euro Actions de la zone européennes, moyennes capitalisations		6 8 9	6/7
ODDO BHF Avenir Actions françaises, de moyennes capitalisations		6 8 9	6/7
ODDO BHF Génération Actions européennes, valeurs familiales		6 8 9	6/7
ODDO BHF Algo Sustainable Leaders Actions européennes, leaders en matière de développement durable		6 8 9	6/7
ODDO BHF Immobilier Actions de la zone euro, secteur Immobilier		6 8 9	6/7
ODDO BHF Green Planet Entreprises qui soutiennent la transition écologique		6 8 9	6/7
ODDO BHF Active Small Cap Actions européennes, moyennes capitalisations		6 8 9	6/7
ODDO BHF Artificial Intelligence Entreprises du monde entier exposées à l'intelligence artificielle		6 8 9	6/7
METROPOLE Sélection Sociétés européennes Value		6 8 9	6/7
METROPOLE Euro SRI Sociétés de la zone Euro Value		6 8 9	6/7

¹ Le règlement européen sur la divulgation des informations relatives à la finance durable (SFDR) est un ensemble de règles européennes visant à rendre le profil de durabilité des fonds transparent, plus comparable et mieux compris par les investisseurs finaux. Article 6 : L'équipe de gestion ne prend pas en compte les risques de durabilité ou les effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement. Article 8 : L'équipe de gestion traite les risques de durabilité en intégrant des critères ESG (Environnement et/ou Social et/ou Gouvernance) dans son processus de décision d'investissement. Article 9 : L'équipe de gestion suit un objectif d'investissement durable strict qui contribue de manière significative aux défis de la transition écologique, et traite les risques de durabilité par le biais de notations fournies par le fournisseur externe de données ESG de la société de gestion.

² Indicateur synthétique de risque et de rendement : à risque plus faible, rendement potentiellement plus faible et à risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé. Le profil de risque n'est pas constant et peut évoluer dans le temps.

Obligations			
Fonds	Label	SFDR ¹	SRRI ²
ODDO BHF Sustainable Euro Corporate Bond Obligations d'entreprises de la zone euro « Investment Grade »		6 8 9	3/7
ODDO BHF Green Bond Obligations de la zone euro qui financent des projets durables		6 8 9	3/7
ODDO BHF Sustainable Credit Opportunities Solution flexible pour différents environnements de marché obligataire		6 8 9	3/7
ODDO BHF Euro High Yield Bond Obligations d'entreprises dites spéculatives en euros		6 8 9	4/7
ODDO BHF Euro Credit Short Duration Obligations d'entreprises en euros avec une notation min. de B3 ou B-		6 8 9	3/7

Multi-Asset			
Fonds	Label	SFDR ¹	SRRI ²
ODDO BHF Polaris Moderate³ Fonds diversifié global avec une allocation élevée en obligations.		6 8 9	3/7
ODDO BHF Polaris Dynamic^{3,4} Fonds diversifié global avec une allocation élevée en actions		6 8 9	5/7
ODDO BHF Polaris Balanced^{3,4} Fonds diversifié global avec une allocation équilibrée en actions et obligations		6 8 9	4/7
ODDO BHF Polaris Flexible³ Fonds diversifié global avec une allocation actions flexible		6 8 9	5/7

³ Les fonds ODDO BHF Polaris suivent l'approche ESG de ODDO BHF Trust.

⁴ Compartiments du FCP « ODDO BHF Exklusiv ».

Source : ODDO BHF AM, données au 03/05/2022

Avertissement : Tous ces fonds comportent un risque de perte en capital. Les performances passées ne présagent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

LEXIQUE

AGENDA 21

Plan d'action pour le XXI^e siècle adopté par 120 chefs d'État lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en juin 1992.

ART 29

Du décret français de la loi climat énergie, créant une obligation de reporting sur les risques climatiques. Les investisseurs doivent mesurer leur alignement sur les objectifs de la Convention sur la diversité biologique et analyser « l'empreinte biodiversité » de leurs portefeuilles.

CDP

Le Carbon Disclosure Project est une organisation internationale qui détient la plus importante base de données mondiales sur la performance environnementale des villes et des entreprises. L'organisation CDP encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures pour construire une économie réellement durable en mesurant et en intégrant leur impact sur l'environnement.

CLIMATE ACTION 100+

initiative lancée en 2017 lors du One Planet Summit, elle se donne pour mission à horizon 5 ans d'inciter et de peser sur les grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale.

COP

Lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, les Nations Unies ont adopté un cadre d'action pour lutter contre le réchauffement climatique : la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ou CCNUCC. Cette convention rassemble la quasi-totalité des pays qui sont baptisés « Parties ». Leurs représentants se sont réunis une fois par an depuis 1995 lors des Conférences des Parties ou COP.

CRITÈRES ESG

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont utilisés pour évaluer les forces ou les faiblesses d'un émetteur. La terminologie ESG a été développée et promulguée par les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (« United Nations Principles for Responsible Investing » ou UNPRI).

EU GREEN DEAL

Plan voté par le Parlement européen en janvier 2020 et visant à rendre l'UE « neutre sur le plan climatique » d'ici à 2050 en réduisant ses émissions de GES de 55 % (niveau de référence : 1990).

TAXONOMIE DE L'UE

Un système de classification pour créer une compréhension harmonisée de ce qui constitue un investissement « vert » et ainsi prévenir le greenwashing (actif en 2022).

IIGCC

Le Groupe d'investisseurs sur le changement climatique (« Institutional Investors Group on Climate Change ») est une coalition destinée à encourager la collaboration entre investisseurs sur la question du changement climatique et à mobiliser du capital pour un avenir faible en carbone. Lancée en 2001, l'IIGCC compte plus de 170 membres, principalement des fonds de pension et des gestionnaires d'actifs, répartis dans 13 pays, avec plus de 23 trilliards d'euros d'actifs sous gestion.

INVESTOR AGENDA

Un programme élaboré pour permettre à la communauté mondiale des investisseurs d'accélérer et d'intensifier les mesures essentielles à la lutte contre le changement climatique et à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris en vue de maintenir l'augmentation moyenne de la température mondiale en deçà de 1,5 degré Celsius.

PROTOCOLE DE KYOTO

Signé le 11 décembre 1997, le protocole de Kyoto est un accord international engageant les pays signataires à réduire d'au moins 5% leurs émissions de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote et trois substituts des chlorofluorocarbones) sur la période 2008-2012 par rapport aux niveaux de 1990.

MONTREAL CARBON PLEDGE

Initiative qui permet aux investisseurs et gestionnaires d'actifs de formaliser leur engagement envers les objectifs de la Coalition Décarbonisation du portefeuille, qui mobilise les investisseurs pour mesurer, divulguer et réduire l'empreinte carbone de leur portefeuille.

TCFD (TASK FORCE ON CLIMATE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES)

Lancé par le Conseil de Stabilité Financière en 2015 avec pour but de mettre en place des recommandations pour les entreprises en matière de reporting climatique. Ces recommandations se concentrent sur l'impact financier des risques et opportunités liés au climat, en distinguant notamment les risques de transition (réglementaires, technologiques) des risques physiques (chroniques et exceptionnels).

ODDO BHF AM est la branche de gestion d'actifs du Groupe ODDO BHF. Elle est la marque commune des cinq sociétés de gestion juridiquement distinctes ODDO BHF AM SAS (France), ODDO BHF PRIVATE EQUITY (France), ODDO BHF AM GmbH (Allemagne), ODDO BHF AM Lux (Luxembourg) et METROPOLE GESTION (France).

Ce document, à caractère promotionnel, est établi par ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS. Sa remise à tout investisseur relève de la responsabilité exclusive de chaque distributeur ou conseil. L'investisseur potentiel doit consulter un conseiller en investissement avant de souscrire dans le fonds. L'investisseur est informé que le fonds présente un risque de perte en capital, mais aussi un certain nombre de risques liés aux instruments/stratégies en portefeuille. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement prendre connaissance du Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) ou du prospectus de l'OPC pour une présentation exacte des risques encourus et de l'ensemble des frais. La valeur de l'investissement peut évoluer tant à la hausse qu'à la baisse et peut ne pas lui être intégralement restituée. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction.

ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS ne saurait également être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. Les informations sont données à titre indicatif et sont susceptibles de modifications à tout moment sans avis préalable.

Les opinions émises dans ce document correspondent à nos anticipations de marché au moment de la publication du document. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction des conditions de marché et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité contractuelle d'ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS. Les valeurs liquidatives affichées sur le présent document le sont à titre indicatif uniquement. Seule la valeur liquidative inscrite sur l'avis d'opéré et les relevés de titres fait foi. La souscription et le rachat des OPC s'effectuent à valeur liquidative inconnue.

Un résumé des droits des investisseurs est disponible gratuitement sous forme électronique en anglais sur le site web à l'adresse suivante : https://am.oddo-bhf.com/france/fr/investisseur_non_professionnel/infos_reglementaire

Le fonds peut avoir été autorisé à la distribution dans différents Etats membres de l'UE. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la société de gestion peut décider de mettre fin aux dispositions qu'elle a prises pour la distribution des parts du fonds conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.

La politique de traitement des réclamations est disponible sur notre site Internet am.oddo-bhf.com dans la rubrique informations réglementaires. Les réclamations clients peuvent être adressées en premier lieu à la messagerie suivante : service_client@oddo-bhf.com (ou directement au Service de Médiation pour le consommateur : <http://mediationconsommateur.be> (UNIQUEMENT POUR LA BELGIQUE))

CONTACT

ODDO BHF Asset Management SAS (France)

Société de Gestion de Portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° d'agrément GP 99011.
SAS au capital de 21 500 000€. RCS 340 902 857 Paris.
12 boulevard de la Madeleine – 75440 Paris Cedex 09 France – Tél. : +33 1 44 51 85-00

ODDO BHF Asset Management GmbH (Allemagne)

Registre du commerce : HRB 11971 tribunal local de Düsseldorf
Réglementée et supervisée par : Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (« BaFin »).
Numéro d'identification TVA (Ust-Id-Nr.) : DE 153 144878
Herzogstrasse 15 – 40217 Düsseldorf – Tél. : +49 211 23924-01
Bockenheimer Landstrasse 10 – 60323 Frankfurt am Main – Tél. : +49 69 920 50-0

ODDO BHF Private Equity (France)

Société par actions simplifiée au capital de 200 000€. RCS 392 122 370 PARIS.
12 boulevard de la Madeleine – 75440 Paris Cedex 09 France

ODDO BHF Asset Management Lux (Luxembourg)

Société de Gestion de Portefeuilles agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)
Registre du commerce : B 29891.
6, rue Gabriel Lippmann – L-5365 Munsbach, Luxembourg – Tél. : +352 45 76 76-1

METROPOLE Gestion (France)

12, Boulevard de la Madeleine – 75009 PARIS – Tél: +33 1 58 71 17 00 – Fax: +33 1 58 71 17 93
Société anonyme au capital de 1 200 000 euro - SGP 02/026 – RCS PARIS B 442 661 195 – APE 6630Z

www.am.oddo-bhf.com



ODDO BHF
ASSET MANAGEMENT